

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
Articles non filetés :			
7318.21.00	Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87)	Franchise	D
B	Autres	5,8 %	C
7318.22.00	Autres rondelles	Franchise	D
7318.23.00	Rivets :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87)	Franchise	D
B	Autres	0,4 ¢/kg	C
7318.24.00	Goupilles, chevilles et clavettes :		
A	Si elles constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87)	Franchise	D
B	Autres	5,7 %	C
7318.29.00	Autres :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87)	Franchise	D
B	Autres	5,7 %	C
7415	Pointes, clous, punaises, crampons appointés (autres que ceux de la position 8305) et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en cuivre :		
7415.10.00	Pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires	5,1 %	C
Autres articles, non filetés :			
7415.21.00	Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) :		
A	Si elles constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87)	Franchise	D
B	Autres	5,9 %	C
7415.29.00	Autres :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87)	Franchise	D
B	Autres	4,7 %	C
7415.31.00	Vis à bois :		
A	Si elles constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87)	Franchise	D
B	Autres	5,5 %	C
7415.32	Autres vis; boulons et écrous :	11,2 %	C